VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

FINANCES - Candidature de la Ville de Saint-Quentin au Programme d'Actions de Prévention des Risques Cavités (PAPRICA).

-=-

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 09/04/2021

Date d'affichage : 23/04/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum :15

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le Programme d'Actions de Prévention des Risques Cavités (PAPRICA) fait l'objet d'un appel à projets permanent.

Il est ouvert à toute commune ayant son territoire exposé aux mouvements de terrains liés à la présence de vides souterrains naturels (cavités de dissolution) ou anthropiques (carrières souterraines).

Afin d'engager une démarche globale de prévention des risques cavités, la Ville souhaite candidater à ce dispositif et ainsi obtenir la labellisation, qui se matérialisera par :

- une convention de « PAPRICA d'intention » sur une durée de 3 ans maximum, permettant d'élaborer une stratégie de prévention avec pour objectifs de compléter un inventaire et un diagnostic initial des risques sur le territoire,

- un « PAPRICA complet » visant à la mise en œuvre d'un programme concret d'actions cohérentes et clairement élaborées qui permettront d'aboutir, sur la

durée, à la réduction de la vulnérabilité et la réappropriation du territoire.

Cette contractualisation d'une durée maximale de 6 ans permettra en outre de bénéficier de financements au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), ainsi qu'auprès d'autres partenaires comme les fonds européens.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à candidater à l'appel à projets PAPRICA et à signer tous documents y afférent.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST-QUENTIN (Aisne)

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53006-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23 avril 2021 Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation